

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	14 (1926)
Heft:	229
Artikel:	Carrières féminines : la tailleuse pour petits garçons, la corsetière
Autor:	A.M.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-258794

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sant encore un degré, être à leur tour élues déléguées sénatoriales? Les conseillers municipaux de Bezons ont répondu par l'affirmative à cette question, en élisant l'une de leurs collègues, Mme Rocca, déléguée sénatoriale, pour participer à l'élection d'un des sénateurs de ce département. Election illégale, naturellement, et qu'a aussitôt cassée le Conseil de préfecture. Mais tout est illégal dans cette affaire, du commencement à la fin. Et quel respect que l'on ait pour la loi, on ne peut s'empêcher de sourire, en voyant des femmes fonctionner *de fait*, et prouver par la pratique qu'elles en sont parfaitement capables, dans des postes qui leur sont encore interdits *de droit*.

* * *

Après avoir introduit les femmes dans quelques conseils municipaux de France, que va faire pour elles, à Bâle, le parti communiste? La presse quotidienne a, en effet, annoncé qu'il avait décidé de lancer une initiative cantonale réclamant pour les femmes le droit de vote, et que compléterait une pétition féminine.

Notre opinion très nette est que cette tentative n'a guère de chance de succès. Le terrain est très différent chez nous et dans certaines villes françaises, et notre expérience nous a toujours prouvé que les initiatives prises uniquement par les partis extrêmes nuisent plutôt qu'elles ne servent. Et puis, s'il faut tout dire, n'est-il pas un peu choquant de voir des hommes décidés à faire le bonheur des femmes à leur façon à eux, et partir en guerre pour le droit de vote sans s'être mis d'accord avec celles qui, étant groupées pour le réclamer, sont les meilleurs juges du moment à choisir et des modalités à préférer? Il y a à Bâle une Association suffragiste très active et dirigée par des femmes très capables: quoi de plus indiqué que de la consulter sur l'opportunité de ce mouvement? Mais non. Ces messieurs préfèrent faire leurs affaires comme ils l'entendent, sans se soucier de celles qui y sont intéressées au premier chef. Est-ce là agir en vrais féministes?

* * *

Le Grand Conseil de Genève se trouve avoir, au cours de sa présente session, à discuter de questions de moralité publiques très importantes pour nous autres femmes.

D'abord, la honteuse initiative en faveur des maisons de tolérance, dont les destinées paraissent assez peu claires. Constitutionnellement, toute initiative ayant réuni le chiffre de signatures exigé par la loi doit être soumise d'abord aux débats du Grand Conseil, qui, par un arrêté législatif, peut l'adopter ou la rejeter, sans que cette décision la dispense en aucune façon d'être soumise ensuite aux électeurs. C'est là le chemin que, de prime abord, semblait devoir suivre l'initiative en question. Mais sa rédaction est si bizarre et si confuse, elle ne présente aucun texte ni n'en demande l'abrogation d'aucun, se bornant à réclamer « le maintien des mesures de police relatives aux personnes se livrant à la prostitution », alors que les mesures de police actuellement en vigueur en cette matière exigent la fermeture des maisons de tolérance, elle ignore si délibérément la loi du 30 mai 1925, qui rend possible de sanctions « tout tenancier d'un local servant habituellement à la prostitution », et qui, si l'initiative était votée, resterait encore debout, en pleine contradiction avec elle... que l'opinion de plusieurs juristes est que, cette initiative étant irrecevable dans sa forme, il est impossible de la soumettre au peuple. C'est donc uniquement sous cet angle-là que l'a envisagée le Grand Conseil, lorsqu'elle est venue à son ordre du jour le 6 février, et il l'a renvoyée, pour examen juridique plus approfondi, à la Commission législative, dont le rapport n'a pas encore été présenté. Le fond de la question n'a pas été touché, et ne le sera donc que s'il en faut vraiment venir à une votation populaire.

L'autre sujet est la loi sur l'exercice des professions médicales, depuis très longtemps sur le chantier, et au sujet de l'élaboration de laquelle, l'Union des Femmes d'abord, le Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale ensuite, avaient présenté plusieurs requêtes. A l'une d'entre elles, concernant la réglementation absolument indispensable de la profession de sage-femme pour en relever le niveau et empêcher la fréquence déplorable des pratiques abortives¹, il semble avoir été fait

droit dans une large mesure; d'une autre, en revanche, portant sur l'interdiction de distribution au public de produits anti-conceptionnels, il n'est pas question dans le projet de loi, ce qui a justifié l'intervention, lors de la séance du 13 février, de M. Martin Naef. La question est évidemment si délicate et complexe qu'il n'est peut-être pas inutile de dire ici que, dans l'esprit de celles et de ceux qui avaient jadis présenté cette requête, il ne s'agissait pas de prendre position pour ou contre telle ou telle doctrine, malthusienne ou non, mais simplement de protéger la jeunesse, et spécialement la jeunesse féminine, contre une propagande intense et sans scrupules, tendant à abolir tout sentiment de la responsabilité morale dans l'acte si grave de créer la vie.

* * *

Et pour terminer, une poignée de nouvelles que nous apporte le bulletin de presse de février de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes.

Tout d'abord, le Congrès, dont les préparatifs marchent grand train, et dont un des traits intéressants sera la présence des représentantes des femmes turques en pleine activité d'emancipation. En effet, la Société *l'Union des Femmes turques*, dont la présidente, Mme Nazieh Hanoun, est en même temps rédactrice du journal féministe *la Voix des Femmes*, demande son admission à l'Alliance Internationale, où elle prendra rang parmi d'autres Sociétés féminines orientales déjà affiliées du Japon, des Indes, de l'Egypte, de la Palestine, etc.

En Allemagne, six femmes viennent d'être élues aux élections du Landtag du Pays de Bade, soit deux représentantes du parti du centre, deux socialistes, une démocrate et une conservatrice. Et, en Autriche, deux femmes viennent de recevoir des distinctions jamais encore accordées à notre sexe dans ce pays: l'une Mme Hertha Sprung, présidente du Conseil National des Femmes autrichiennes, a été honorée d'un titre, qui, malgré son apparence ancien régime, existe encore sous la République: *Hofrat* (conseillère de cour). Du temps des Habsbourg, il était réservé aux grands personnages, aux premiers dignitaires, et l'on n'aurait jamais rêvé qu'une femme pût s'en parer un jour. Et de son côté, Mme Ottolie Wagner, présidente de la Société des modistes, a été nommée conseillère commerciale, alors que deux femmes ont pris leur diplôme d'*ingénieries* à l'Ecole supérieure technique de Vienne. L'Autriche marche décidément à pas alertes dans les voies du féminisme.

E. Gd.

Carrières féminines

LA TAILLEUSE POUR PETITS GARÇONS.

Activité: Coupe et assemblage des vêtements pour garçons et jeunes gens. Il faut distinguer le travail sur mesure et la confection. Le premier se fait surtout dans les petits ateliers, le second dans les fabriques de confection, et en grande partie à domicile. On peut passer du travail sur mesure à la confection, tandis que le contraire est plus difficile.

Aptitudes requises: Une bonne vue, des mains adroites (sans moiteur), du goût pour la couture. Il est nécessaire d'avoir une robuste constitution, certains travaux, comme la manipulation des grosses étoffes et le repassage, étant assez pénibles. Le travail sur mesure réclame des ouvrières de toute sûreté, douées de goût et de beaucoup d'exactitude, tandis que la confection exige avant tout une main légère et rapide. Le travail sur mesure ne doit pas être conseillé à des jeunes filles peu développées, mais celles-ci pourront être employées à certaines parties du travail de confection.

Apprentissage: Les occasions d'apprentissage dans un bon atelier sont plutôt rares aujourd'hui. C'est à la campagne qu'on trouvera le plus de facilités pour un bon apprentissage, souvent avec logement et nourriture. Suivant l'endroit, le coût de l'apprentissage avec pension est de 300 à 400 francs. A l'Ecole professionnelle pour femmes de Saint-Gall, un apprentissage très complet dure deux ans; à celle de Zurich, deux ans et demi. Dans les ateliers sur mesure, il faut également compter deux ans à deux ans et demi. Quelquefois, mais rarement, l'apprentie est légèrement rétribuée.

Débouchés: La tailleuse pour petits garçons qui a fini son apprentissage pourra être occupée dans les ateliers des grandes

¹ Voir à ce sujet un article dans le *Mouvement Féministe* N° 120.

maisons de couture, dans des ateliers de confection, quelquefois dans les petits ateliers sur mesure, à domicile chez elle, chez la clientèle particulière, ou enfin en s'établissant pour son compte. Les ouvrières très compétentes ne risquent jamais d'être sans travail. Le travail sur mesure est mieux payé; il offre aussi de meilleures facilités pour se rendre indépendante, de préférence à la campagne et dans les localités de moyenne importance. On peut aussi trouver des postes de coupeuse dans des fabriques de vêtements, de couturière chez les bons tailleurs sur mesure, enfin de vendeuse dans des magasins de vêtements.

Salaires: Les ouvrières travaillant sur mesure gagnent de 4 à 9 fr. par jour; celles de la confection sont moins payées. En journée on gagne de 4 à 8 fr. par jour, nourriture comprise.

Les heures de travail sont de 8 à 9 par jour.

Maladies professionnelles: On ne peut parler de maladies professionnelles, mais il est évident que dans des locaux trop restreints, où l'on repasse beaucoup, l'air est souvent vicié et que la santé en peut souffrir. Il sera donc utile de bien considérer l'état des locaux, avant de placer une apprentie dans un atelier.

Associations professionnelles: Employeurs: Union féminine suisse des Arts et Métiers (*Schweizerischer Frauengewerbeverband*) (pas de Sections en Suisse romande). — Employées: Association suisse des ouvriers du vêtement et du cuir.

Organes professionnels: Das Frauengewerbe.

Observations générales: Les perspectives d'avenir ne sont pas favorables pour le travail sur mesure, qui est de plus en plus supplanté par la confection et par les vêtements tricotés. On trouve de l'occupation surtout dans les maisons de confection, mais c'est à la campagne et dans les petites villes que l'on a le plus de chance de se rendre indépendante. Cependant des personnes très habiles gagneront aussi leur vie dans les centres plus importants.

LA CORSETIÈRE.

Activité: Le travail de la corsetière consiste à couper et à coudre des corsets, ceintures, soutiens-gorge, etc., quelquefois des cache-corsets. Elle procède aussi aux raccommodages, aux réparations et aux transformations de ces divers articles. En outre, certains ateliers exécutent, suivant les indications des médecins et des bandagistes, des objets destinés aux magasins sanitaires. Il faut distinguer deux parties dans ce travail: la confection et le travail sur mesure. La corsetière peut exercer son métier, soit dans des ateliers d'importance variable, soit à domicile.

Aptitudes requises: Le goût de la couture, surtout de celle à la machine, l'intelligence, le sens de la forme, la justesse de coup d'œil, de l'exactitude, une bonne vue, des mains adroites sans moiteur. Des manières avénantes constituent également un avantage. Pour le travail de confection, des mains légères et alertes sont nécessaires.

Choses vues

LE MOULIN-VERT.

Dans le XIV^e arrondissement, bien loin des quartiers élégants du Paris connu des étrangers, au milieu de maisons surpeuplées où gîtent un très grand nombre de Bretons employés aux chemins de fer et aux usines, — pauvres gens dépayrés, désemparés et chargés d'enfants, — nous avons fait une visite au siège social des Œuvres du Moulin-Vert.

Ces œuvres, que nous connaissons un peu, du moins de réputation, ont leur centre, *leur cœur*, au numéro 92 de la rue du Moulin-Vert, dans une maison basse avec des couloirs sombres et tortus, et des bureaux où l'on arrive en escaladant ou dégringolant des marches. Une aimable demoiselle entreprend la tâche assez malaisée de nous faire comprendre clairement l'ensemble et le détail de multiples organisations, dues en partie à l'initiative et au dévouement d'un prêtre, M. l'abbé Viollet, mais tout à fait neutres en religion et en politique. C'est d'ici, de ces bureaux pleins de paperasses et simples comme des cellules de moines, que rayonnent dans le grand Paris et dans la banlieue les œuvres dont le détail suit:

L'amélioration du logement ouvrier s'est donné pour tâche d'arracher les familles aux hôtels meublés et aux taudis, de leur procurer des logements salubres que l'on meublera, s'il le faut, avec les réserves des garde-meubles de la société, et d'amener les locataires à épargner régulièrement l'argent nécessaire au loyer.

Ici interviennent les *Caisses de loyers*. Elles reçoivent chaque semaine les économies de leurs adhérents et les leur rendent au moment du terme, majorées d'un intérêt — 1 % par trimestre — et d'une prime aux versements réguliers. Les Caisses de loyers donnent éventuellement un peu d'aide aux locataires chargés de famille.

Apprentissage: Les occasions d'apprentissage ne se rencontrent guère que dans les villes. Il est préférable d'apprendre son métier dans un petit atelier travaillant sur mesure, surtout si l'on désire se vouer ensuite à du travail soigné. Les grands ateliers ne font en général que la confection. Un apprentissage de lingère pourra précéder celui de corsetière.

L'apprentissage dure de 18 mois à 2 ans et demi, suivant les cantons. A partir de la deuxième année, l'apprentie reçoit d'habitude un petit salaire de 20 à 50 fr. par mois.

Dans les ateliers travaillant sur mesure, l'apprentie fait d'abord des besognes manuelles et accessoires, puis est initiée à l'usage des différentes machines, aux travaux de coupe et d'assemblage. L'apprentissage des articles de confection se réduit à des travaux partiels et à l'assemblage final. Un temps de perfectionnement s'impose après l'apprentissage, afin que l'ouvrière puisse être employée pour la clientèle des ateliers sur mesure. Celles qui désirent être vendeuses auront tout avantage à s'expatrier quelque temps pour apprendre les langues étrangères.

Débouchés: Les perspectives d'avenir sont assez favorables. En Suisse orientale, souvent aussi en Suisse occidentale, les ouvrières de premier ordre sont très recherchées et peuvent arriver à être premières ou coupeuses. Elles peuvent également se placer comme lingères ou vendeuses dans les magasins de blanc et de corsets. Beaucoup d'ateliers emploient des travailleuses à domicile. La fondation d'un atelier exige un capital important et d'excellentes connaissances professionnelles.

Salaires: Une bonne corsetière gagne pour commencer tout au plus 3 fr. 20, plus tard jusqu'à 8 fr. par jour. Celles qui sont particulièrement habiles sont mieux payées. Les coupeuses gagnent de 8 à 10 fr. par jour.

Les heures de travail sont de 8 à 9 par jour.

Associations professionnelles: Employeurs: Union féminine suisse des Arts et Métiers (*Schweizerischer Frauengewerbeverband*) (pas de Sections en Suisse romande); Association suisse des Industries de la lingerie et de la confection. — Employées: Association suisse des ouvriers du vêtement et du cuir.

Organes professionnels: *Das Frauengewerbe; Schweizerische Wasche- und Konfektionszeitung.*

Observations générales: Le métier est plutôt limité au point de vue des possibilités d'emploi, il ne doit donc être recommandé qu'aux jeunes filles bien douées pour le travail sur mesure. On manque surtout de travailleuses sur mesure, parce que la plupart des ouvrières ayant reçu une formation incomplète ne sont aptes qu'au travail de confection.

A. M.

(Office suisse des professions féminines.)

La *Ligue nationale contre les taudis* organise la lutte contre les logis insalubres, en recherchant systématiquement les moyens d'amélioration du logement ouvrier et paysan. Elle enquête, remue l'opinion publique, favorise une meilleure hygiène du foyer familial, et tente de créer le plus rapidement possible des cités ou des villages pour abriter d'une manière provisoire ou définitive les familles actuellement les plus mal logées.

Nous rencontrons parmi les membres des comités d'honneur et de patronage le nom de Mme Brunschwig, la présidente de l'Union française pour le suffrage des femmes.

La *Société immobilière du Moulin-Vert* pare à la disette de logements en construisant de petites habitations dans la banlieue. A Vitry-sur-Seine, elle a édifié un hameau abritant 160 ménages. Pour arracher le plus vite possible les familles ouvrières nombreuses aux taudis où elles sont condamnées à vivre en tas, la Société élève des chalets de bois si elle ne peut édifier, faute d'argent, des constructions de pierre ou de briques. Et même, elle organise de modestes et pittoresques demeures à loyer extrêmement modique, avec des wagons hors de service et réunis deux par deux. Les pauvres diables « mis ainsi en wagon » apprécient vivement le bonheur d'être chez eux, de cultiver un petit jardin, de voir leurs mioches s'ébattre au grand air, et d'échapper aux promiscuités de l'hôtel garni et à l'insalubrité des casernes des quartiers populaires.

Dans les ménages de condition modeste, la mère est obligée trop souvent d'abandonner son foyer et ses enfants pour aider le père à gagner le pain quotidien, et tout le monde en souffre, chacun sait ça. Le Moulin-Vert a organisé une distribution de *travail à domicile*, qui procure une occupation aussi rémunératrice que possible à un grand nombre de femmes d'ouvriers: sacs postaux pour l'administration, peignoirs et bourgerons pour les grands magasins, etc. On procure à l'ouvrière des machines à tricoter et à coudre, qu'elle remboursera peu à peu.